

N° 1-3

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 6 janvier 2023

AVIS ET PUBLICATION :

- PREFECTURE :
 - Cabinet
- SERVICES DECONCENTRES :
 - DDT
 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne
- DIVERS :
 - Centre hospitalier universitaire de Reims
 - Groupement hospitalier universitaire de Champagne
 - Direction régionale des douanes de Reims

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MARNE

Cabinet

p 4

- Arrêté du **20 décembre 2022** – Acte de courage et de dévouement (lettre de félicitations)
- Arrêté du **21 décembre 2022** – Acte de courage et de dévouement (lettres de félicitations)
- Arrêté du **21 décembre 2022** – Acte de courage et de dévouement (médailles de bronze)

SERVICES DECONCENTRES

Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.)

p 9

- Décision de délégation de signature du **4 janvier 2023** aux agents de la DDT de la Marne en matière de fiscalité de l'urbanisme
- Arrêté préfectoral n° 98-2022-LE du **23 décembre 2022** définissant les zones de frayères et de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans le département de la Marne

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne

p 30

- Arrêté préfectoral du **2 janvier 2023** portant attribution de la médaille de la jeunesse des sports et de la vie associative échelon bronze

DIVERS

☒ Centre hospitalier universitaire de Reims

p 34

- Décision n° LMF/LL/RL/2023-033 du **1^{er} janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature

☒ Groupement hospitalier universitaire de Champagne

p 37

- Arrêté n° LMF/LL/RC/2023-003 du **1^{er} janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature à Monsieur Pierre VONNA
- Arrêté n° LMF/LL/RC/2023-005 du **1^{er} janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature à Madame Nathalie DERVIN
- Arrêté n° LMF/LL/RC/2023-006 du **1^{er} janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature à Madame Sophie JOLY
- Arrêté n° LMF/LL/RC/2023-008 du **1^{er} janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature à Madame Angélique BERGERET
- Arrêté n° LMF/LL/RC/2023-018 du **1^{er} janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature à Monsieur Christophe AMANN
- Arrêté n° LMF//LL/RC/2023-004 du **1^{er} janvier 2023** portant attribution de compétences et délégation de signature à Madame Françoise DE TOMMASO

☒ Direction régionale des douanes de Reims

p 56

- Décision du **2 janvier 2023** prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de la Marne à Minaucourt-le-Mesnil-les-Hurlus (51)
- Décision du **21 décembre 2022** prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de la Marne à Baye (51)

Préfecture de la Marne

Prefecture de la Marne

Cabinet

ACTE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

Le préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport de Monsieur Patrick VALENTIN, directeur départemental de la sécurité publique de la Marne en date du 16 décembre 2022

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : Des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux personnes dont les noms suivent :

Lettre de félicitations

Gardien de la paix Benjamin BERNARD

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 20 décembre 2022

Le préfet

Henri PRÉVOST

ACTE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

Le préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du lieutenant colonel Christophe DUVERNOY du groupement de gendarmerie départementale de la Marne en date du 16 décembre 2022

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : Des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux personnes dont les noms suivent :

Lettres de félicitations

Gendarme Romain VISA
Gendarme adjoint volontaire Mourchidi DJABIRI

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 21 décembre 2022

Le préfet


Henri PRÉVOST

ACTE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

Le préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant le rapport du chef d'escadron Yann BASSO commandant la compagnie de gendarmerie départementale d'Épernay en date du 13 octobre 2022

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : Des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux personnes dont les noms suivent :

MEDAILLES DE BRONZE

Adjudant Damien CHAMPION
Gendarme Philippe MALBREL
Gendarme Wendy VANDOMME

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 21 décembre 2022

Le préfet


Henri PRÉVOST

Services déconcentrés

Services déconcentrés

DDT

**Décision de délégation de signature aux agents de la DDT de la Marne
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

Le Directeur Départemental des Territoires de la Marne

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, notamment ses articles 14* et 15* fixant les dispositions transitoires en matière de gestion ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment son article L. 524-2 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance archéologique préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement ;

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 de la Première Ministre nommant M. Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental des Territoires de la Marne, à compter du 02 janvier 2023,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Corinne HELFER, cheffe du Service Urbanisme,
- Manuel Oliver, adjoint à la cheffe du Service Urbanisme,
- Sandra STEVANCE, cheffe de la cellule Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme.

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de la liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- de la redevance d'archéologie préventive.

Article 2 : La présente décision abroge la décision du 17 octobre 2022 et prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 4 janvier 2023,

Le Directeur Départemental des Territoires


Sylvestre DELCAMBRE

(*) Aux termes de l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive :

« (...) **Titre III : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES (Articles 12 à 17) (...)**

Chapitre II : Dispositions transitoires en matière de gestion (Articles 14 à 15)

Article 14

Les services de l'Etat chargés de l'urbanisme sont seuls compétents pour établir la taxe d'aménagement afférente aux autorisations d'urbanisme résultant d'une demande d'autorisation déposée avant la date résultant du B** du VI de l'article 155 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021. Cette taxe d'aménagement reste assise, liquidée, contrôlée, garantie et recouvrée conformément aux articles L. 331-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur version antérieure à la même date. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées selon les mêmes dispositions.

La taxe d'aménagement afférente aux demandes de permis modificatifs ou de transferts d'autorisation d'urbanisme déposées après cette même date et rattachées à une autorisation d'urbanisme initiale résultant d'une demande déposée avant cette date, ainsi qu'aux procès-verbaux émis après cette même date constatant l'achèvement de constructions ou d'aménagements en infraction aux obligations résultant d'une autorisation d'urbanisme mentionnée au premier alinéa du présent article, reste établie par les seuls services de l'Etat chargés de l'urbanisme jusqu'à une date fixée par décret, qui ne peut être postérieure au 1er janvier 2025. Cette taxe reste assise, liquidée, contrôlée, garantie et recouvrée conformément aux articles L. 331-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur version antérieure à la date résultant du B** du VI de l'article 155 de la loi susmentionnée. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées selon les mêmes dispositions.

Article 15

Les services de l'Etat chargés de l'urbanisme sont seuls compétents pour établir la redevance d'archéologie préventive afférente aux autorisations d'urbanisme résultant d'une demande d'autorisation déposée avant la date résultant du B** du VI de l'article 155 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021. Cette redevance d'archéologie préventive reste assise, liquidée, contrôlée, garantie et recouvrée conformément aux articles L. 524-1 et suivants du code du patrimoine dans leur version antérieure à la même date. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées selon les mêmes dispositions.

La redevance d'archéologie préventive afférente aux demandes de permis modificatifs ou de transferts d'autorisation d'urbanisme déposées après cette date et rattachées à une autorisation initiale résultant d'une demande déposée avant cette date, ainsi qu'aux procès-verbaux émis après cette même date constatant l'achèvement de constructions ou d'aménagements en infraction aux obligations résultant d'une autorisation d'urbanisme mentionnée au premier alinéa du présent article, reste établie par les seuls services de l'Etat chargés de l'urbanisme jusqu'à une date fixée par décret, qui ne peut être postérieure au 1er janvier 2025. Cette redevance reste assise, liquidée, contrôlée, garantie et recouvrée conformément aux articles L. 524-1 et suivants du code du patrimoine dans leur version antérieure à la date résultant du B** du VI de l'article 155 de la loi susmentionnée. Les réclamations sont présentées, instruites et jugées selon les mêmes dispositions. (...) »

(**) Cf décret n° 2022-1102 du 1er août 2022 fixant les modalités et la date du transfert de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive aux services de la direction générale des finances publiques



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 23 DEC. 2022

N° 98 -2022-LE

Arrêté préfectoral définissant les zones de frayères et de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole dans le département de la Marne

**Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.432-3 et R.432-1 à R.432-1-5 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R.432-1 du Code de l'environnement ;

Vu le décret du 16 mars 2022 nommant Monsieur Henri PREVOST en qualité de Préfet du département de la Marne ;

Vu l'arrêté n°2022-030 du 4 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Emile SOUMBO, Secrétaire général de la préfecture de la Marne ;

Vu l'avis de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de la protection du milieu aquatique en date du 25 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 09 décembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 15 décembre 2022.

Considérant la nécessité de préserver les frayères de brochets, de lamproie de planer, de truite fario, d'ombre commun, de vandoise et de chabot ;

Considérant la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation de l'écrevisse à pieds rouges et de l'écrevisse à pieds blancs.

Sur proposition de Madame la Directrice départementale des territoires de la Marne par intérim.

ARRETE

Article 1 :

L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-I du Code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de Lamproie de Planer, de Truite fario, d'ombre commun, de Vandoise et de Chabot) est constitué des parties de cours d'eau (« liste 1 poissons ») visée à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 :

L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-II du Code de l'environnement (parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de brochet au cours de la période des dix années précédentes) est constitué des parties de cours d'eau (« liste 2 poissons ») visée à l'annexe du présent arrêté.

Article 3 :

L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-III du Code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquelles a été constatée la présence d'écrevisse à pieds rouges ou d'écrevisse à pieds blancs au cours de la période des dix années précédentes) est constitué des parties de cours d'eau (« liste 2 écrevisses ») visée à l'annexe du présent arrêté.

Article 4 :

Constitue une frayère à poisson au sens de l'article L.432-3 du Code de l'environnement toute partie de cours d'eau classée en « liste 1 poissons » ou en « liste 2 poissons » dans l'annexe du présent arrêté.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L.432-3 du Code de l'environnement toute partie de cours d'eau classée en « liste 2 écrevisses » dans l'annexe du présent arrêté.

Article 5 :

Une copie de cet arrêté sera transmise dans toutes les mairies du département de la Marne pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet des services de l'État de la Marne durant une durée d'un mois 6 mois.

Article 6 :

Le Secrétaire général de la préfecture de la Marne, la Directrice départementale des territoires de la Marne par intérim, le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité de la Marne, la Directrice de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs.

Une copie sera adressée pour information à la Fédération de la Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Pour le Préfet de la Marne et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Emile SOUMBO

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- Soit d'un recours gracieux ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'écologie.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne Cedex, soit en déposant une requête au greffe, soit par courrier, soit par le biais du site de téléprocédure www.telerecours.fr

DÉPARTEMENT MARNE
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

« 1 »	Liste 1 - poissons	Chabot : Lamprole de pléner : Truite fario : Vandoise	Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce		
« 2a »	Liste 2 - poissons	Brochet	Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes		
« 2b »	Liste 2 - poissons	Écrevisses à pieds blancs Écrevisses à pattes rouges	Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes		
Baselin	Liste	Especies presentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot : Lamprole de pléner ; Truite fario	Cours d'eau 01 de la commune de Romigny, ses affluents et sous affluents	Source, commune ROMIGNY	confluence avec l'Andre, commune SARCY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot : Truite fario	La Loire, ses affluents et sous affluents	limite D32, commune CORMILCY	limite départementale Aisne et Marne, commune CORMILCY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Truite fario	La Loire, ses affluents et sous affluents	Source, commune LOVRE	limite D32, commune CORMILCY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot : Truite fario	La Nobletie, ses affluents et sous affluents	A l'amont du pont proche du cheminier SAINT-FEAY-SUR-BUSSY	Confluence avec le Ruissseau le Bussyet commune BUSSY LE CHATEAU
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot : Truite fario ; Lamprole de pléner	La Nobletie, ses affluents et sous affluents	Confluence avec le Ruissseau le Marsenet commune BUSSY LE CHATEAU	Confluence avec le rvière la Vesle commune de VADEVAY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Truite fario	La Prosaie, et ses affluents	Source, commune PROSNES	confluence avec la rivière la Vesle, commune VAL-de-VESE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brochet	La Prosaie, et ses affluents	Source, commune PROSNES	confluence avec la rivière la Vesle, commune VAL-de-VESE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot : Lamprole de pléner ; Truite fario	L'Andre, ses affluents et sous affluents	limite D366, commune CHAUMUZY	ligne TGV EST, commune POLLY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamprole de pléner ; Truite fario ; Vandoise	L'Andre, ses affluents et sous affluents	limite TGV Est, commune POLLY	confluence avec la rivière La Vesle, commune de FISMES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot : Lamprole de pléner ; Truite fario	L'Andre, ses affluents et sous affluents	Source, commune SERMIERS	limite D366, Port de Favercles-et-Cohmy
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brochet	L'Andre, ses affluents et sous affluents	Commune SAVIGNY SUR ARDRE	confluence avec la rivière la Vesle, commune FISMES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2e	Ecrevisses à pieds blancs	L'Andre, ses affluents et sous affluents	Source, commune de SAINT-IMOGES	L'Andre confluence avec la Vesle, commune de FISMES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamprole de pléner ; Truite fario ; Vandoise	La Tourbe, ses affluents et sous affluents	Commune SOMME-TOURBE	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune SERVON-MELZICOURT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brochet	La Tourbe, ses affluents et sous affluents	Commune de la VILLE-SUR-TOURBE	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune SERVON-MELZICOURT

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot : Lamproie de planer ; Truite fario	La Vesle, ses affluents et sous affluents	Source, Commune de SOMME-VESELE	limite départementale D944, Commune de SENEY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Vendoise	La Vesle, ses affluents et sous affluents	limite D944, commune SILLERY	limite D230, commune BREUIL
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brochet	La Vesle, ses affluents et sous affluents	confluence avec la Nobletin, Commune de VADENAVY	limite départementale Aisne Marne, Commune Flennes
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Truite fario	Le Cherreau, et ses affluents	ancienne voie romaine, commune MOURMELON-LE-PETIT	confluences avec la Vesle, commune MOURMELON-LE-PETIT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Vendoise	Le Cochof, ses affluents et sous affluents	Source, commune TRIGNY	confluence avec la Vesle, commune PROUILLY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Vendoise	Le Coubreuil, ses affluents et sous affluents	Source, commune BELVAL-EN-ARGONNE	confluences avec la rivière de l'Aisne, commune LES CHARMONTOIS
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brochet	Le Coubreuil, ses affluents et sous affluents	Source, commune BELVAL-EN-ARGONNE	confluences avec la rivière de l'Aisne, commune LES CHARMONTOIS
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Truite fario	Le Roullat, et ses affluents	Source, CHAMERY	confluence avec la Vesle, commune REIMS
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Truite fario	L'Orillon, et ses affluents	Ferme des petites châteaux, commune MONT-SUR-COURVILLE	confluence avec l'Ardre, commune SAINT-GILLES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brochet	voies d'Alimentation de Sept-Saulx, ses affluents et sous affluents	Source, commune SEPT-SAULX	confluence avec la rivière de Vesle, commune SEPT-SAULX
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Truite fario, vendoise	Rivière l'Hardillon, ses affluents et sous affluents	confluence avec la Ruissseau le Theilais, ECLAIRES	confluence avec la rivière Aisne, commune Le CHEMIN
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Rivière la Basenne, ses affluents et sous affluents	limite départementale Marne et Meuse, commune VIENNE-LE-CHATEAU	confluences avec la rivière de l'Aisne, commune SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2e	Eperouisse à pieds blancs	Rivière la Basenne, ses affluents et sous affluents	La limite départementale, commune de CHATRICES	La confluence avec l'Aisne, commune de SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Truite fario ; Vendoise	Rivière la Bionne, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOMME-BIONNE	confluences avec la rivière de l'Aisne, commune VIENNE-LA-VILLE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Vandoise	Rivière la Bionne, ses affluents et sous affluents	limite D494, commune VIENNE-LA-VILLE	confluences avec la rivière de l'Aisne, commune VIENNE-LA-VILLE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brochet	Rivière la Bionne, ses affluents et sous affluents	De sa source commune SOMME BIONNE	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune VIENNE-LA-VILLE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vendoise	Rivière la Dormoise, ses affluents et sous affluents	Source, camp de Sulippas commune SOMMIERY-TAHLURE	limite départementale Ardennes, Marne, commune CERNAY-EN-DORMOIS
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Etrouctel	Le Suignon	De sa source à la confluence avec la Dormoise	
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2a	Eperouisse à pieds blancs	Ruissseau de la Veille	Source, commune Savigny sur ardre	Confluence avec l'Ardre commune Savigny sur ardre
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Truite fario ; Vendoise	Rivière l'Aisne, ses affluents et sous affluents	D 68, commune PASSAVANT-EN-ARGONNE	D3 N3, commune SAINT-MENEHOULD
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Truite fario ; Vendoise ; Lamproie de planer	Rivière l'Aisne, ses affluents et sous affluents	limite départementale Marne et Meuse, port de la D151 commune LES CHARMONTOIS	D 68, commune PASSAVANT-EN-ARGONNE

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farlo ; Vandoise ; Lamproie de plancier	rivière l'Aisne, ses affluents et sous affluents	ID3 N3, Commune SAINTE MENEHOUUD	limite départementale Marne et Ardennes, commune SERVONVILLE LIZICOURT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brouchet	rivière l'Aisne, ses affluents et sous affluents	limite départementale Marne/Ardennes, commune LES CHARMONTOIS	
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Vandoise	rivière l'Arta, ses affluents et sous affluents	DTQ, commune GIVRY-EN-ARGONNE	confluence avec la rivière de l'Arta, CHATRICES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brouchet	rivière l'Arta, ses affluents et sous affluents	pont de Villers en Argonne (D98), commune VILLERS-EN-ARGONNE	limite D, commune CHATRICES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Ruisseau le Treason	Source, commune de Treason	Confluence avec l'Arta, commune de Faverolles et Cédmy
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farlo	rivière la Py, ses affluents et sous affluents	Source commune SOMMEPY-TAHLURE	confluence avec la rivière la Sulippe, commune DONTRIEN
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Erochet	rivière la Py, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOMMEPY-TAHLURE	confluence avec la rivière la Sulippe, commune DONTRIEN
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamproie de plancier ; Trulle farlo ; Vandoise	rivière l'Arnes, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-ETIENNE-APRÈS	confluence avec la rivière la Sulippe, commune BETHENMILLE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamproie de plancier ; Trulle farlo	rivière la Sulippe, ses affluents et sous affluents	Source commune SOMME-SULIPPE	N51-E48 d'Isles sur Sulippe
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamproie de plancier ; Trulle farlo ; Vandoise	rivière la Sulippe, ses affluents et sous affluents	N51-E48, commune ISLES-SUR-SULIPPE	limite départementale Aisne et Marne, commune AUMENANNCOURT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brouchet	rivière la Sulippe, ses affluents et sous affluents	Méropole Nationale, commune SULIPPES	limite départementale Aisne et Marne, commune AUMENANNCOURT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamproie de plancier ; Trulle farlo ; Vandoise	rivière l'Arve, ses affluents et sous affluents	confluence avec le Ruisseau du Grand Chignon, commune de Saint MARID sur ALIVE	confluence avec la rivière de l'Arve, commune SAINTE-MENEHOUUD
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamproie de plancier ; Trulle farlo ; Vandoise	rivière l'Arve, ses affluents et sous affluents	confluence avec le Ruisseau du Grand Chignon, commune de Saint MARID sur ALIVE	confluence avec la rivière de l'Arve, commune SAINTE-MENEHOUUD
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau Bazri, ses affluents et sous affluents	Source Commune SOMME YEVRÈ	confluence avec la rivière de l'Arve, commune DOMMARTIN-DAMPIERRE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farlo	Ruisseau d'Arce-le-Ponsart, ses affluents et sous affluents	Source, commune BASLIEUX-LES-FISMES	confluence avec la Vesle, commune BASLIEUX-LES-FISMES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Trulle farlo	Ruisseau de Bertzel, ses affluents et sous affluents	Source, commune ARCIS-LE-PONSART	confluence rivière l'Arta, commune COURVILLE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Ruisseau de Bertzel, et ses affluents	Source, commune SERZY-ET-PRIN	confluence avec l'Arta, commune SERZY-ET-PRIN
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau de Boccotfahna, ses affluents et sous effluents	Source, commune SERZY-ET-PRIN	confluence avec l'Arta, commune SERZY-ET-PRIN
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamproie de plancier ; Trulle farlo	Ruisseau de Brouillet, ses affluents et sous affluents	Source, commune FLORENT-EN-ARGONNE	confluence avec la rivière la Bièvre, commune VIENNE-LE-CHATEAU
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Ruisseau de Courton, et ses affluents	Source, commune LHERY	confluence avec la rivière l'Arve, commune CRUGNY

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau de la Carpiere, ses affluents et sous affluents	Source, commune VERRIERES	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune VERRIERES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau de la Caurelle, ses affluents et sous affluents	Source, commune PEVY	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune MONTIGNY-SUR-VESSIE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2a	Ecrivisse à pieds blancs	Ruisseau de la Caurelle, ses affluents et sous affluents	Source, commune PEVY	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune MONTIGNY-SUR-VESSIE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau de la Craphie, ses affluents et sous affluents	Source, commune BRANSCOURT	confluence avec la Vesle, commune PROULLY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chilbot	Ruisseau de la Fontaine à la Saulx, ses affluents et sous affluents	Source, communes départementales Ardennes et Marne, commune HEUTREGVILLE	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune HEUTREGVILLE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo ; Lamprole de Planer	Ruisseau de la Fontaine au Mortier, ses affluents et sous affluents	Source, commune VIENNE-LE-CHATEAU	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune VIENNE-LE-CHATEAU
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo ; Lamprole de Planer	Ruisseau de la Fontaine aux Chermes, ses affluents et sous affluents	Source, commune VIENNE-LE-CHATEAU	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune VIENNE-LE-CHATEAU
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo	Ruisseau de la Fontaine des Meurissons, ses affluents et sous affluents	Source, commune VIENNE-LE-CHATEAU	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune VIENNE-LE-CHATEAU
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo	Ruisseau de la Fontaine Moreau, ses affluents et sous affluents	Source, commune VIENNE-LE-CHATEAU	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune CONDE-LES-AUTRY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo ; Vandobise	Ruisseau de la Noue Dieuseon, ses affluents et sous affluents	Source, commune SERVON-MELZICOURT	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune SERVON-MELZICOURT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo	Ruisseau de la Vallée, ses affluents et sous affluents	Source, communes SAVIGNY-SUR-ARCHES	confluence avec la rivière de l'Aisne, communes SAVIGNY-SUR-ARCHES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau de Rélang, ses affluents et sous affluents	Source, commune ELISE-DAUCOURT	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune ARGERS
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo ; Vandobise	Ruisseau de Rélang Neuf, ses affluents et sous affluents	Source, commune LE CHATELIER	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune LE VIEIL-DAMPPIERRE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo	Ruisseau d'Epoyle, ses affluents et sous affluents	Source, commune EPOYE	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune MASMES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau de Rabessa, ses affluents et sous affluents	Station d'épuration de Rabessa, commune CAUROY-LES-HERMONVILLE	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune LOIVRE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo	Ruisseau de Saint-Pierre, ses affluents et sous affluents	Source, commune MAFFRECOURT	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune LA NEUVILLE-AU-POINT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau des Clos de Cultron, ses affluents et sous affluents	Source, commune MARFAUX	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune MARFAUX
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2p	Brochet	Ruisseau des étiangs, ses affluents et sous affluents	Source, commune FLORENT-EN-ARCONNE	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune VIENNE-LA-VILLE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo	Ruisseau des Iselles, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-AMOGES	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune POURCY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle farfo ; Lamprole de Planer	Ruisseau des Maroignes, ses affluents et sous affluents	Source, commune VIENNE-LE-CHATEAU	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune VIENNE-LA-VILLE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau de Treason, ses affluents et sous affluents	Source, commune TRESLON	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune FAVEROLLES-ET-COEUVY

L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle fario ; Vendôise	Ruisseau du Fossé des Corbeaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune SERVON-MELZICOURT	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune SERVON-MELZICOURT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Trulle fario ; Chabot	Ruisseau du Moulin, et ses affluents	Source, commune BOUVANCOURT	confluence avec la Vesle, commune BREUIL
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Trulle fario ; Vendôise	Ruisseau du Sougniat, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINTE-MENEHOUUD	confluence avec la rivière de l'Aisne, commune CHAUFONTAINE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau du Voyot, ses affluents et sous affluents	Source, commune ARGONNE	confluence avec la rivière la Biesme, commune FLORENT-EN-ARGONNE
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle fario	Ruisseau l'Alu, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOUVAIN-PERTHES-LES-HIRPILLES	confluence avec la rivière la Sulpe, commune SAINT-HILAIRE-LE-GRAND
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle fario	Ruisseau la Pressle, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOMME-YEVRE	D 273, commune DOMMARTIN-VARIMONT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Trulle fario ; Vendôise	Ruisseau la Pressle, ses affluents et sous affluents	D273, commune DOMMARTIN-VARIMONT	D65, commune DAMPIERRE-LE-CHATEAU
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Ruisseau le Cochot, et ses affluents	Source, commune HERMENVILLE	confluence avec la Vesle, commune PROUILLY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Trulle fario	Ruisseau le Norton, ses affluents et sous affluents	Source, commune COURMANS	confluence avec l'Autre, commune POILLY
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ruisseau sainte-marie, et ses affluents	Source, commune BASIEUX-LES-FISMES	confluence avec la Vesle, commune FISMES
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot	Ru le Court, ses affluents et sous affluents	Source, commune VIENNE-LE-CHATEAU	confluence avec la rivière la Biesme, commune VIENNE-LE-CHATEAU
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Trulle fario ; Vendôise	Ru le Petit, ses affluents et sous affluents	Source, commune POMACLE	confluence avec la rivière la Sulpe, commune BAZANCOURT
L'Aisne de sa source au confluent de l'Oise	2a	Ecrivisse à pieds blancs	Le Fossé de Gérardet (Parfondoval), affluents et sous affluents	Source, commune de SAINTE-MENEHOUUD	La confluence avec l'Aisne, commune de SAINTE-MENEHOUUD
L'Aisne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	2p	Brochet	Fossé de Charles Quiry, ses affluents et sous affluents	linde départementale Marne et Haute Marne, commune SAINIGNICOURT	A berge de Haute Fontaine, commune SAINIGNICOURT
L'Aisne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Trulle fario	Fossé de la loge, ses affluents et sous affluents	Source, commune TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	confluence avec la rivière la Bruvenelle, commune CHEMINON
L'Aisne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	2p	Brochet	Fossé de la loge, ses affluents et sous affluents	Source, commune TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	confluence avec la rivière la Bruvenelle, commune CHEMINON
L'Aisne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	1	Trulle fario;Chabot;Lamprole de Planer	Fossé de la loge, ses affluents et sous affluents	Source, commune HEILTZ-LE-MAURUPPT	linde D61, commune HEILTZ-LE-MAURUPPT
L'Aisne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	2p	Brochet	Fossé de la route Robert, ses affluents et sous affluents	Source, commune HEILTZ-LE-MAURUPPT	confluence avec la Vaire, commune HEILTZ-LE-MAURUPPT
L'Aisne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	1	Chabot	Fossé de Féang Gérard, ses affluents et sous affluents	Source, commune PARGNY-SUR-SAUX	confluence avec la rivière de Bruvenelles, commune MAURUPPT-LE-MONTOIS
L'Aisne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	2p	Brochet	Fossé du Moulin, ses affluents et sous affluents	Source, commune AMBRIERES	confluence avec la rivière La Biesle, commune LANCRICOURT
L'Aisne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	2p	Brochet	Fossé Sainte-Jole, ses affluents et sous affluents	Source, commune ISLE-SUR-MARNE	confluence avec la rivière La Biesle, commune MONCETZ-L'ABBAYE

La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Truite fario	La Carpière, ses affluents et sous affluents	Source, commune CLOYES-SUR-MARNE	confluence avec la Marne, commune BLAISE-SOUS-ARZILLIERES
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Truite fario	La Carpière, ses affluents et sous affluents	Source, commune VOULLIERS	confluence avec l'Orconte, commune ORCONTE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	La Carpière, ses affluents et sous affluents	Source, commune VOULLIERS	confluence avec l'Orconte, commune ORCONTE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	La Guenelle, ses affluents et sous affluents	confluence avec la Charonne, commune GLANNES	limite D64, commune VITRY-LA-VILLE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot	Les Vieilles Eaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune PONTHION	confluence avec la rivière la Saulx, commune PONTHION
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vendôises	L'E Ventricion, ses affluents et sous affluents	Source, commune VANAU-TLE-CHATEL	confluence avec la rivière la Vère, commune VAL-DE-VIERE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Truite fario ; Vendôises	L'Orconte, ses affluents et sous affluents	Source, commune TROIS-FONTAINES-ABBAYE	confluence avec la rivière la Carpière, commune ORCONTE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vendôises	L'Orconte, ses affluents et sous affluents	Source, commune TROIS-FONTAINES-LABBAYE	confluence avec la Marne, commune FRIGNICOURT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	L'Orconte, ses affluents et sous affluents	Source, commune TROIS-FONTAINES-LABBAYE	confluence avec la Marne, commune FRIGNICOURT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	Notre Notre-Dame, ses affluents et sous affluents	Source, commune ARZILLIERES-NEUVILLE	confluence avec la rivière L'Isen, commune SAINT-FREMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vendôises	Rivière la Baise, ses affluents et sous affluents	limite départementale Marne et Haute Marne, commune LANFRICOURT	confluence avec la rivière la Marne, commune ISLE-SUR-MARNE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Truite fario	Rivière la Bruzenelle, ses affluents et sous affluents	D216, commune CHEMINON	D81, commune MAURUPT-LE-MONTOIS
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot	Rivière la Bruzenelle, ses affluents et sous affluents	D81, commune MAURUPT-LE-MONTOIS	D16, commune SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vendôises	Rivière la Bruzenelle, ses affluents et sous affluents	D16, commune SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE	limite D995, commune BRUSSON
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Truite fario ; Vendôises	Rivière la Bruzenelle, ses affluents et sous affluents	limite D995, commune BRUSSON	confluence avec la rivière La Saulx, commune VITRY-EN-PERTHOIS
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	Rivière la Bruzenelle, ses affluents et sous affluents	D61, commune MAURUPT-LE-MONTOIS	D16, commune SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	Rivière la Bruzenelle, ses affluents et sous affluents	D295, commune BRUSSON	confluence avec la rivière La Saulx, commune VITRY-EN-PERTHOIS
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Truite fario	Rivière la Chêe, ses affluents et sous affluents	limite départementale Meuse et Marne, commune NETTANCOURT	port de BETTANCOURT-LA-LONGUE (D64), commune BETTANCOURT-LA-LONGUE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vendôises	Rivière la Chêe, ses affluents et sous affluents	port de BETTANCOURT-LA-LONGUE (D60), commune BETTANCOURT-LA-LONGUE	confluence avec la rivière la Saulx, commune MERLAUT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	Rivière la Chêe, ses affluents et sous affluents	D61, commune HEILTZ-LE-MAURU	confluence avec la rivière la Saulx, commune MERLAUT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vendôises	La Marne, ses affluents et sous affluents	limite D396, commune FRIGNICOURT	limite départementale Aisne et Marne, commune VINCELLES

La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot : Lamproie de planer ; Orntre commun ; Truille fario ; Vandoise	La Marne, ses affluents et sous affluents	D60 commune AMBRIERES	limite départementale Marne et Haute-Marne, commune HAUTEVILLE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	La Marne, ses affluents et sous affluents	limite départementale Marne/ Haute-Marne, Commune d'AMBRIERES	limite départementale Marne/ Haute-Marne, commune de COURTHIEZY
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truille fario ; Vandois ; Orntre commun	Rivière la Saulx, ses affluents et sous affluents	limite départementale Marne et Meuse, commune SERMAIZE-LES-BAINS	limite D 61, commune PARANGY-SUR-SAULX
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Truille fario ; Vandoise	Rivière la Saulx, ses affluents et sous affluents	D61, commune PARANGY-SUR-SAULX	confluence avec la rivière La Marne, commune VITRY-LE-FRANCOIS
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Etrouet	Rivière la Saulx, ses affluents et sous affluents	D214, commune ETRÉPY	confluence avec la rivière la Marne, commune VITRY-LE-FRANCOIS
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truille fario ; Vandois	Rivière le Vêre, ses affluents et sous affluents	Source, commune NOIRLIEU	confluence avec la rivière la Chée
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	Rivière la Vêre, ses affluents et sous affluents	D17, commune VERNANCOURT	confluence avec la rivière la Chée, commune OUTREPONT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Truille fario ; Vandoise	Rivière l'Isson, ses affluents et sous affluents	Source, commune DROSNAY	confluence avec la rivière de la Marne, commune FRIGNICOURT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	Rivière l'Isson, ses affluents et sous affluents	Source, commune DROSNAY	confluence avec la rivière de la Marne, commune FRIGNICOURT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Orntre commun ; Truille fario ; Vandois	Rivière l'Orntre, ses affluents et sous affluents	limite départementale Marne et Meuse, commune ALLANCELLES	confluence avec la rivière la Saulx, commune ETRÉPY
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	Rivière l'Orntre, ses affluents et sous affluents	Source, commune AMBRIERES	confluence avec la rivière La Blaise, commune SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot	Ruisseau de la Coyèvre, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHEMINON	confluence avec la rivière La Bruconettes, commune CHEMINON
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Etrouet	Ruisseau de la Fontaine, ses affluents et sous affluents	D 13, commune LARZICOURT	confluence avec la rivière La Blaise, commune ISLE-SUR-MARNE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	2p	Brochet	Ruisseau de la Fontaine Leulnaie, ses affluents et sous affluents	D268, commune GIGNY-BUSSY	confluence avec la rivière l'Isson, commune SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINTE-ENEST-ET-ISSON
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot	Ruisseau de la Fontaine Saint-Antoine, ses affluents et sous affluents	Source, commune ARZILLIERES-NEUVILLE	confluence avec la rivière de l'Isson, commune BLAISE-SOUS-ARZILLIERES
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truille fario	Ruisseau des Gares, ses affluents et sous affluents	Source, commune BUSSY-LE-REPOS	confluence avec la rivière la Vêre, commune POSSESSE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	Ruisseau des Noyes, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE	confluence avec la rivière la Vêre, commune VERNANCOURT
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot	Ruisseau de Vittois, ses affluents et sous affluents	limite canal de la Marne au Rhin, commune VITRY-EN-PERTHOIS	confluence avec la rivière la Saulx, commune VITRY-EN-PERTHOIS
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Chabot	Ruisseau du Gehan, ses affluents et sous affluents	Source, commune ETRÉPY	confluence avec la rivière la Bruconettes, commune SAINT-LUMIER-LA-POPULIEUSE
La Marne de sa source au confluent de la Saulx (inclus)	1	Truille fario	Ruisseau du pont à la Dame, ses affluents et sous affluents	Source, commune SERMAIZE-LES-BAINS	confluence avec la rivière la Saulx, commune SERMAIZE-LES-BAINS

La Marne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	1	Chabot	Ruisseau Graman, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAMMONT	confluence avec la rivière la Vère, commune VERNACOURT
La Marne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	2p	Brochet	Ruisseau le Flangon, ses affluents et sous affluents	D61, commune HELLIZ-LE-MAURJUP	confluence avec la rivière la Vère, commune VAVRAY-LE-GRAND
La Marne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Vandooise	Ruisseau le Jardon, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAMMONT	confluence avec la rivière la Vère, commune VERNACOURT
La Marne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Truille fario ; Vandooise	Vieille rivière de Blaise, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMONT	confluence avec la rivière La Blaise, commune SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMONT
La Marne de sa source au confluent de la Saux (inclus)	2p	Brochet	Vieille rivière de Blaise, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMONT	confluence avec la rivière La Blaise, commune SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMONT
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot	Bras des Pierres, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHATILLON-SUR-MORIN	confluence avec le Grand Morin, commune CHATILLON-SUR-MORIN
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	2p	Brochet	Canal 02 de Chailion, ses affluents et sous affluents	Source, commune BROUSSY-LE-GRAND	confluence avec le Petit Morin, commune VILLEVAARD
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Truille fario ; Chabot	Cours d'eau 01 de la commune de Bannay, ses affluents et sous affluents	Source, commune BANNAY	confluence Petit Morin, commune CORELIX
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truille fario ; Vandooise	Cours d'eau 01 des Heras	D20 amont de Bailly, commune FONTENELLE-EN-BRIE	confluence Petit Morin, commune MECRINGES
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Truille fario ; Chabot	Cours d'eau 01 du Bois de Troisy	Source, commune LE THOULT-TROSNAY	confluence Petit Morin, commune LE THOULT-TROSNAY
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Truille fario	Cours d'eau 01 du Mont-au-Serri	Source, commune BAYE	confluence avec ru de Masrupt, commune BAYE
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	2e	Ecruesse à pieds blancs	Cours d'eau 01 du Mont-au-Serri	Source, commune BAYE	confluence avec ru de Masrupt, commune BAYE
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truille fario	Fossé 01 de la Grâce	Source, commune MONTMIRAIL	confluence Petit Morin, commune MONTMIRAIL
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Truille fario ; Chabot	Fossé 01 de la Maie	Source, commune BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	confluence Petit Morin, commune BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot	Fossé 01 de Réang de Terre-Neuve, et ses affluents	Source, commune BRUGNY-VAUDANCOURT	confluence ru des Faverolles, commune MONTMORT-LUCY
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truille fario	Fossé 01 de Réang Verdey, ses affluents et sous affluents	Source, commune BROYES	confluence avec le Grand Morin, commune MOEURS-VERDEY
La Marne du confluent de la Saux (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truille fario	Fossé 01 des Egremonts, ses affluents et sous affluents	D23a, commune MONTMIRAIL	confluence avec le cours d'eau 01 des Heras, commune MONTMIRAIL

La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Truilie farfo : Chabot	Fosse 01 du Bois du Fond	Riviro de la Bellegarde, commune LE BAZIL	confluence ru de Pigny, commune MONTMORT-LUCY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Truilie farfo	Fossé 01 du Champ Trubert	Source D210, commune MORANGIS	D410, commune MOSLINS
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Truilie farfo : Chabot	Fossé 02 du Bois de Trosnay, ses affluents et sous affluents	Sources, commune LE THOULT-TROSNAY	confluence Petit Mort, commune LE THOULT-TROSNAY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2c	Écrouvisee à pieds blancs	Fossé de la Noue	Source, commune AOUNY	confluence Senoigne, commune VILLERS-AGRON-AIGUZY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot	Fossé des Mournières, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHARLEVILLE	confluence avec le Grand Mort, commune JOISELLE
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Truilie farfo : Chabot	Le Barfo, et ses affluents	D12, commune VILLENEUVE-RENNÉVILLE-CHEVIGNY	confluence avec la Somme Source, commune POCANCY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2p	Epiocet	La Fausse Marne, ses affluents et sous affluents	Source, commune MAREUIL	la rivière Marne, commune DAMERY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truilie farfo	Le Germeine, ses affluents et sous affluents	Source, commune RILLY-LA-MONTAGNE	confluence avec la rivière La Livre, commune FONTAINE-SUR-AY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truilie farfo	La Guernelle, ses affluents et sous affluents	Source, commune GLANNES	D54, commune VITRY-LA-VILLE
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2p	Epiocet	La Guernelle, ses affluents et sous affluents	D 54, commune VITRY-LA-VILLE	confluence avec la rivière la Marne, commune MAIRY-SUR-MARNE
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truilie farfo : Vandooiee	La Livre, ses affluents et sous affluents	Source, commune LUDÉS	confluence avec la rivière la Marne, commune MAREUIL-SUR-AY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2c	Écrouvisee à pieds blancs	La Livre, affluents et sous affluents	Sources, commune de LUDÉS	La confluence avec la Marne, commune de MAREUIL-SUR-AY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truilie farfo	La Senoigne, ses affluents et sous affluents	Sources, communes ROMIGNY	linéaire départementale Marne et Aisne, commune VILLERS-AGRON-AIGUZY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Lamprote de planier : Truilie farfo	Le Verdonnelle, ses affluents et sous affluents	Étang à deserts, commune FROMENTIERES	D242 commune FROMENTIERES
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot	La Verdonnelle, ses affluents et sous affluents	D242 commune FROMENTIERES	Cherriot de Blavre, commune FROMENTIERES
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truilie farfo	La Verdonnelle, ses affluents et sous affluents	D242 Fromentières, commune FROMENTIERES	D 223 Margny, commune MARGNY

La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	La Verdonnelle, ses affluents et sous affluents	point château d'eau Malincha, MARGNY	point des grands prés, commune MARGNY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	La Verdonnelle, ses affluents et sous affluents	D 223 Margny, commune MARGNY	limite départementale AISNE/ MARNE, commune VERDON
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Le Cubry, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	confluence avec le DARCY, commune PIERRY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Le Cubry, affluents et sous affluents	Source, commune de SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	La confluence avec la Marne, communes de EPERNAV
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Dercy, ses affluents et sous affluents	Source, commune AVIZE	confluence avec la rivière Marne, commune MAGENTA
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Le Grand Mort, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	limite départementale Seine et marne et Marne, commune VILLENEUVE-LA-LIONNE
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau le Lery, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-AMAND-SUR-FION	confluence avec le Ruisseau le Fon, commune SAINT-AMAND-SUR-FION
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot	Les Rosettes, ses affluents et sous affluents	Source, commune MORANGIS	confluence avec le Surneîn, commune MONTMORT-LUCY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot	Le Surneîn, ses affluents et sous affluents	Source, commune LOISY-EN-BRIE	D36 Montmort lucy, commune MONTMORT-LUCY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Surneîn, ses affluents et sous affluents	D36 Montmort lucy, commune MONTMORT-LUCY	D311 Corbert, commune CORRIERT
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Surneîn, ses affluents et sous affluents	fontaines Fosé de la ferme de Courcelles commune CORRIERT	limite département Aisne et Marne, commune LE BREUIL
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Le Surneîn, ses affluents et sous affluents	Source, commune de LOISY-EN-BRIE	La confluence avec le Ruisseau de Merlus, commune de MONTMORT-LUCY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Ru de l'Etang Claudin	Source, Commune de La Caure	Confluence avec le Surneîn, Commune de Corbert.
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	2p	Brochet	rigole d'Alimentation du Canal de la Marne à l'Aisne, ses affluents et sous affluents	Source, commune VAUDEMANGE	confluence avec la rivière de la marne, commune CONDE-SUR-MARNE
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot	Fond du Paradis, ses affluents et sous affluents	Source, commune LE BREUIL	confluence avec la Surneîn, commune BAUDINE-EN-BRIE
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau la Cheronne, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-CHERON	confluence avec la rivière la Guenelle, commune GLANNES

La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2a	Ecrivasse à pieds blancs	Rivière la Cheronne, ses affluents et sous-affluents	Source, commune SAINT-CHERON	confluence avec la rivière la Guenelle, commune GLANNES
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truille farfo	Rivière la Coole, ses affluents et sous affluents	Source, commune COOLE	confluence avec la rivière de la Marne, commune COMPERTRIX
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot	Rivière la Dhuis, ses affluents et sous affluents	Source, commune JANVILLIERS	ville départementale Aisne et Marne, commune CORROBERT
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Lamprole de plener ; Truille farfo	Rivière la Moivre, ses affluents et sous affluents	Source, commune MOIVRE	confluence avec la rivière la Marne, commune VESIGNEUL-SUR-MARNE
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Lamprole de plener ; Truille farfo ; Vandoise	Le Petit Morin, ses affluents et sous affluents	Source, commune VAL-DES-MARAIS	port de Coizard-Joches (D45), commune COIZARD-JOCHES
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot	Le Petit Morin, ses affluents et sous affluents	port de Coizard-Joches (D45), commune COIZARD-JOCHES	D951, commune VILLEVENARD
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Vandoise	Le Petit Morin, ses affluents et sous affluents	D961, commune VILLEVENARD	Ferme de Meuse, commune BOISSY-LE-REPOS
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truille farfo ; Vandoise	Le Petit Morin, ses affluents et sous affluents	Ferme de Meuse, commune BOISSY-LE-REPOS	D41, commune MECRINGES
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2p	Erochel	Le Petit Morin, ses affluents et sous affluents	Source, commune VAL-DES-MARAIS	D41, commune MECRINGES
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2p	Erochel	Le Petit Morin, ses affluents et sous affluents	D41, commune MECRINGES	ville départementale Aisne et Marne, commune MONTMIRAIL
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2e	Ecrivasse à pieds blancs	Le Petit Morin, ses affluents et sous affluents	La confluence, avec le Ru de Meauxy, commune de TALLUS-SAINT-PRIX	La confluence avec le Ru de la Bourgogne, commune de LE THOULT-TROSNAY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2e	Ecrivasse à pieds blancs	Le Petit Morin, ses affluents et sous affluents	D851, commune VILLEVENARD	Ferme de Meuse, commune BOISSY-LE-REPOS
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truille farfo ; Vandoise	Ru Barreaux, ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTMIRAIL	confluence sur le Petit Morin, commune MONTMIRAIL
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truille farfo	Ru de Bannay, ses affluents et sous affluents	Source, commune BAYE	confluence avec le Petit Morin, commune LE THOULT-TROSNAY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truille farfo	Ru de Brunel, et ses affluents	Source, commune CORMOYEUX	confluence avec la rivière Marne, commune DAMERY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot : Truille farfo	Ru de Champremont	D343, commune BOISSY-LE-REPOS	confluence Petit Morin, commune BOISSY-LE-REPOS

La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ru de Faverelles	étang, commune BRUGNY-VAUDANCOURT	confluence le Surmeil, commune CORRIERT
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ru de la Bordo, ses affluents et sous affluents	Sources, commune CORROBERT	limite départementale Aisne et Marne, commune CORROBERT
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ru de la Bourgogne	station de pompage, commune LE THOULT-TROSNAY	confluence Petit Morin, commune LE THOULT-TROSNAY
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ru de la Noue, ses affluents et sous affluents	Source, commune LA NOUE	confluence avec le Grand Morin, commune ESTERNAY
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Truite fario	Ru de l'Homme Blanc, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOIZY-AUX-BOIS	confluence avec le Petit Morin, commune CORFELIX
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot, Truite fario	Ru de Maurupr, ses affluents et sous affluents	ancienne abbaye, commune BAYE	confluence avec le Petit Morin, commune VILLEVENARD
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	2e	Ecravaisse à pieds blancs	Ru de Maurupr, ses affluents et sous affluents	ancienne abbaye, commune BAYE	confluence avec le Petit Morin, commune VILLEVENARD
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ru de Pigny, ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTMORT-LUCY	confluence avec le Surmeil, commune MONTMORT-LUCY
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ru de Saint-Martin	ruie de Soigny, commune BOISSY-LE-REPOS	confluence Petit Morin, commune BOISSY-LE-REPOS
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ru des Grosses Pierres, ses affluents et sous affluents	Source, commune LE BAIZIL	confluence avec le Surmeil, commune LA VILLE-SOUS-ORBAIS
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Truite fario	Ru des Larrons	ruie de la Palibaudière, commune CHATILLON-SUR-MORIN	confluence avec le Grand Morin, commune ESTERNAY
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario ; Vandoises	Ru des Marauds, et ses affluents	Source, commune TROISSY	confluence avec la rivière Marne, commune VERNEUIL
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario ; Vandoises	Ru des Rouilles, ses affluents et sous affluents	Source, commune REVELLON	confluence avec le Grand Morin, commune NEUVY
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ru de Vinet, ses affluents et sous affluents	Source, commune RIEUX	confluence avec le Petit Morin, commune MIECRINGES
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ru du Rocher, et ses affluents	Source, commune DORMANS	limite départementale Aisne et Marne, commune DORMANS
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Truite fario	Ruisseau d'Argenscleda, ses affluents et sous affluents	ancien couvent d'Argenscleda, commune MOSLINS	secteur pont aval avant Moslain pont n° 8 observation CATER commune MOSLINS

La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Ruisseau d'Argenceville, ses affluents et sous affluents	ancien couvent d'Argenceville, commune MOSLINS	ancien port aval avant l'actuel pont n° 8 observation CAÛTER commune MOSLINS
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Belval, et ses affluents	Source, commune BELVAL-SOUS-CHATILLON	confluence avec la rivière Marne, commune OEUILLY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	2e	Ecrivisse à pieds blancs	Ruisseau de Belval, affluents et sous affluents	Source, commune de CHAUMILZY	La confluence avec la Marne, communes de BINSON-ET-OROUIGNY et CHATILLON-SUR-MARNE
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau de Champrosy, ses affluents et sous affluents	Source, commune PASSY-GRIGNY	confluence avec la rivière la Semoigne, commune PASSY-GRIGNY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Truite fario	Ruisseau de Culbassaut, ses affluents et sous affluents	Source, commune BEAUNAY	confluence avec le Petit Morin, commune COIZARD-JOCHES
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ruisseau de la Fontaine Bouillante, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHAMPGUYON	confluence avec le Grand Morin, commune JOISELLE
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ruisseau de la Fontaine des Pres, ses affluents et sous affluents	Source, commune de SAINTE-GERMAINE	confluence avec la rivière la Semoigne, commune PASSY-GRIGNY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de la Fontenelle, ses affluents et sous affluents	Source, commune REVELLON	confluence avec le Grand Morin, commune NEUVY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truites fario	Ruisseau de la Pelle, ses affluents et sous affluents	Source, commune LENHARREE	confluence avec la Somme Soude, commune VILLESENEUX
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau de la Trinité, ses affluents et sous affluents	Source, commune LOUVOIS	confluence avec la rivière La Laine, commune LOUVOIS
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truites fario ; Vandoise	Ruisseau de la vallée, ses affluents et sous affluents	Source, commune REVELLON	confluence avec le Grand Morin, commune VILLENEUVE-LALONNE
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau de l'Étang, ses affluents et sous affluents	Source, commune MAISONS-EN-CHAMPAGNE	confluence avec la rivière la Guenette, commune LOISY-SUR-MARNE
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ruisseau de l'Étang, ses affluents et sous affluents	Source, commune COURGIVAUX	confluence avec la rivière la Guenette, commune LOISY-SUR-MARNE
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truites fario	Ruisseau de l'Étang, ses affluents et sous affluents	D 648, commune COURGIVAUX	confluence avec le Grand Morin, commune NEUVY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truites fario	Ruisseau de Merlus, ses affluents et sous affluents	Source, commune ETOGES	confluence avec la rivière la Surmette, commune MONTMORT-LUCY
La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine	1	Truite fario	Ruisseau des Buzons	Mouline des Buzons, commune MOSLINS	confluence avec Ruisseau d'Argenceville, commune MOSLINS

La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2a	Ecrépineuse à pieds blancs	Ruisseau des Buzons	Moulins des Buzons, commune MOSLINS	confluence avec Ruisseau d'Argenson, commune MOSLINS
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ruisseau des Jauriers, ses affluents et sous affluents	Source, commune NEUVY	confluence avec le Grand Morin, commune NEUVY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau des Marchétes, ses affluents et sous affluents	Source, commune CONGY	confluence avec le Sumelri, commune MONTMORT-LUCY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ruisseau de Valmont, ses affluents et sous affluents	Source, commune DROUILLY	confluence avec rivière la Guerdelle, commune DROUILLY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chibol ; Truite fario	Ruisseau la Brandouille, ses affluents et sous affluents	Source, commune ANTHENAY	confluence avec la rivière la Somme, commune PASSY-GRIGNY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau la Dur, ses affluents et sous affluents	Source, commune CHANTRIX-BIERGES	confluence avec la Somme Soude, commune CHANTRIX-BIERGES
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau la Gravelotte, ses affluents et sous affluents	route départementale à Vraux, commune VRAUX	confluence avec la Marne, commune AIGNY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau la Lese, ses affluents et sous affluents	Source, commune LISSE-EN-CHAMPAGNE	confluence avec le Ruisseau le Fion, commune SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot	Ruisseau le Cultray, et ses affluents	Source, commune AY	confluence avec la rivière Marne, commune AY
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario	Ruisseau le Fion, ses affluents et sous affluents	Source, commune BASSU	confluence avec la rivière la Marne, commune LA HAUSSEE-SUR-MARNE
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	2p	Brochet	Ruisseau le Fion, ses affluents et sous affluents	Source, commune BASSU	confluence avec la rivière de la Marne, commune LA HAUSSEE-SUR-MARNE
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau le Flagot, ses affluents et sous affluents	Source, commune IGVY-COMBLIZY	confluence avec la rivière de la Marne, commune MAREUIL-LE-PORT
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Truite fario	Ruisseau le Moulin, ses affluents et sous affluents	Source, commune VERT-TOULON	confluence le petit Morin, commune VERT-TOULON
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau les Ruisselets, ses affluents et sous affluents	Source, commune LE MEIX-SAINT-EPOING	confluence avec le Grand Morin, commune LE MEIX-SAINT-EPOING
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Rivière la Sernoigne, ses affluents et sous affluents	A40-E50 autoroute de l'est, commune SAINTE-GENEVIEVE	confluence avec la rivière la Marne, commune VERNEUIL
La Marne du confluent de la Saulx (excl.) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truite fario ; Lamproie de Planer	Rivière la Somme, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOMMIEUSOUS	confluence avec la Soude, commune VILLESENEUX

La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truile farfo; Lamprole de Planer	Rivière la Soude, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOUDE	Confluence avec la Somme, commune de VILLESENEUX
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Truile farfo ; Vandoise	Rivière la Somme-Soude, ses affluents et sous affluents	Commune VILLESENEUX	confluence avec la rivière Marne commune JALONS
La Marne du confluent de la Saulx (excl) au confluent de la Seine	2p	Brochiel	Les Tarnauds	Commune de JALONS (prise d'eau sur la somme soude)	confluence avec la Marne, commune CHOUILLY
La Seine de sa source au confluent de l'Aube (excl)	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Ombire commun ; Truile farfo ; Vandoise	l'Alluvie la Seine, ses affluents et sous affluents	l'unité départementale Aube et Marne, commune ESCLAVOLLES-LIBREVY	l'unité départementale Aube et Marne, commune GRANGES-SUR-AUBE
La Seine du confluent de l'Aube (excl) au confluent de l'Yonne (excl)	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Truile farfo	La Noye, ses affluents et sous affluents	Source forêt domaniale, commune LE MEX-SAINT-EPOING	l'unité départementale Seine et marne et Marne, commune NESLE-LA-REPOSTE
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Vandoise ; Chabot ; Lamprole de planer	La Droye, ses affluents et sous affluents	Source, commune GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	l'unité départementale Marne et Haute-Marne, communes GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	2p	Brochiel	Le Droye, ses affluents et sous affluents	Source, commune GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	l'unité départementale Marne et Haute-Marne, commune GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Truile farfo	La Meurfrange	point de la ferme de la Meurfrange, commune GOURGANCON	confluence avec la noue Barle, commune OGNES
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Vandoise ; Truile farfo ; Lamprole de planer ; Chabot	La Superbe, ses affluents et sous affluents	N4 Comantroy - Vaureroy, commune CONNANTRAY-VAUREROY	D53, commune PLEURS
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Chabot ; Lamprole de planer ; Vandoise	La Superbe, ses affluents et sous affluents	D53, commune PLEURS	D51 Vouarces, commune VOUARCES
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	2p	Brochiel	Le Superbe, ses affluents et sous affluents	D53, commune PLEURS	D51 Vouarces, commune VOUARCES
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	2p	Brochiel	La Varanne, ses affluents et sous affluents	Source, commune ARRIGNY	l'unité départementale marne et haute marne, commune CHATILLON-SUR-BROUE
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Chabot ; Vandoise	Ru de Choseel, ses affluents et sous affluents	point chemin du dmetier, commune ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOVER	confluence avec l'Aube, commune ANGLURE
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Truile farfo	Puisseau de Couchis	Source, commune FAUX-FRESNAVY	df départementale n°9, commune FAUX-FRESNAVY
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truile farfo	Puisseau du Moulin, ses affluents et sous affluents	Source, commune FAUX-FRESNAVY	départementale Marne et Aube, commune COURCEMAIN
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	2p	Brochiel	Puisseau du Moulin, ses affluents et sous affluents	portinelle de COURCEMAIN	départementale Marne et Aube, commune COURCEMAIN
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Chabot	Puisseau du Seronde, ses affluents et sous affluents	Source, commune SARON-SUR-AUBE	confluence avec l'Aube, commune SARON-SUR-AUBE
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Chabot ; Truile farfo	Puisseau de la Pulis, ses affluents et sous affluents	Source, commune SOMPUIS	l'unité Marne et Aube, commune BREBAN
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	2e	Echivésé à pieds blancs	Puisseau de la Froide Fontaine	Source, commune Ville-Dommange	Confluence avec le Nonn, commune Saint Euphrasie et Châzet
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	2e	Echivésé à pieds blancs	Puisseau des Isattes	Source, commune Saint Imoges	Confluence avec l'Aube, commune de Poucy

L'Aube de sa source au confluent de la Seine	2e	Echasse à pieds blancs	Ruisseau des Courtons	Source commune Nanteuil la Forêt	Confluence avec le Ruisseau des Courtons, commune Nanteuil la Forêt
L'Aube de sa source au confluent de la Seine	1	Chabot	Las Auges	Prise d'eau sur Grand Morin, commune de MOEURS VERDAY	Confluence avec la Superbe, commune de PLEURS

Services déconcentrés

**Direction des services
départementaux de l'Éducation
Nationale de la Marne**

ARRETE PREFECTORAL

**Portant attribution de la médaille de la jeunesse
des sports et de la vie associative
Échelon bronze**

**LE PREFET DE LA MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 et notamment son article premier accordant aux préfets le pouvoir de décerner, à compter du 1er janvier 1988, la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret 2013-1191 du 18 décembre 2013, modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret DRAJES/SDJES n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le protocole départemental relatif à l'articulation entre le Préfet de la Marne et le Recteur de région académique Grand Est pour la mise en œuvre, dans le département de la Marne, des missions de l'Etat dans les champs de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2021 modifiant la composition de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu l'avis de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 19 décembre 2022, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2023 ;

Sur proposition du directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale de la Marne.

ARRETE

Article 1^{er} : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2023, aux personnes dont les noms suivent :

Madame BRISFERT Bernadette, née le 15/02/1948,

Monsieur BROUET Frédéric, né le 06/06/1962,

Monsieur DECELLE Yanick, né le 27/06/1972,

Madame DESCHAMPS Michelle, née le 23/08/1962,
Monsieur DUCROT Michel, né le 14/05/1957,
Madame JOURNEE Magali, née le 09/02/1980,
Monsieur KELLER Lilian, né le 23/08/1988,
Monsieur MARY Baptiste, né le 10/12/1982,
Madame MESSIAEN Nathalie, née le 03/03/1986,
Monsieur PERROT Gilles, né le 10/03/1963,
Monsieur SEVIN François, né le 18/11/1948,
Monsieur VERGEAT Stéphane, né le 06/10/1966,
Madame VLUGGENS Raymonde (GRUMILLIER), née le 01/12/1947.

Article 2 : Le secrétaire Général de la préfecture et le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 2.01.2023

Le Préfet de la Marne



Henri PREVOST

Divers

Divers

**Centre Hospitalier Universitaire de
Reims**

LMF/LL/RL/2023-033

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay,

- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- Vu la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

Décide :

Article 1 : En cas d'absence de Madame Brigitte FRANZI, Directrice Déléguée, les Administrateurs de Garde du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail disposent d'une délégation permanente pour toute décision qu'ils peuvent être amenés à prendre durant leur garde.

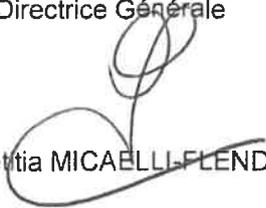
Article 2 : Le délégataire rend compte au délégant des actes réalisés dans le cadre du rapport de garde.

Article 3 : Est ajouté à la liste des Administrateurs de Garde du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail désignés par la décision LMF/FE/LL/EC/2021-211 : Monsieur Quentin DELOCHE, Attaché d'Administration Hospitalière.

Article 4 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1^{er} janvier 2023

La Directrice Générale



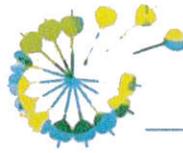
Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2023-033 le ...04/01/2023...

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Quentin DELOCHE	AAH	QD	

Divers

**Groupement Hospitalier de
Champagne**



GROUPEMENT HOSPITALIER
DE CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



AUBAN-MOËT
CENTRE HOSPITALIER EPERNAY

LMF/LL/RC/2023-003

Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

Arrête :

Article 1 : Monsieur Pierre VONNA, Pharmacien, est chargé des fonctions de référent achat pharmaceutique du Centre Hospitalier Auban Moët d'Eprenay au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

Article 2 : Monsieur Pierre VONNA a compétence jusqu'au 31 décembre 2023 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier Auban Moët d'Eprenay, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT et dans le respect des bonnes pratiques en matière de cumul ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

Article 3 : Pour l'exercice de la présente délégation, Monsieur Pierre VONNA respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

Article 4 : Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1^{er} janvier 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/LL/RC/2023-003 le 3/01/2023 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Pierre VONNA	PHARMACIEN	P.V.	



GROUPEMENT HOSPITALIER
 DE CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



Centre Hospitalier
 de Châlons-en-Champagne

LMF/LL/RC/2023-005

Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensembles, l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

Arrête :

Article 1 : Madame Nathalie DERVIN, faisant fonction d'Attachée d'Administration Hospitalière, est chargée des fonctions de référent achat du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

Article 2 : Madame Nathalie DERVIN a compétence jusqu'au 31 décembre 2023 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT et dans le respect des bonnes pratiques en matière de cumul ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

Article 3 : Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Nathalie DERVIN respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

Article 4 : Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

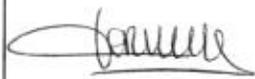
Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1^{er} janvier 2023

La Directrice Générale


Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncé LMF/LL/RC/2023-005 le 03/01/2023.... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Nathalie DERVIN	Attachée	ND	

Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

Arrête :

Article 1 : Madame Sophie JOLY, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

Article 2 : Madame Sophie JOLY a compétence jusqu'au 31 décembre 2023 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT et dans le respect des bonnes pratiques en matière de cumul ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

Article 3 : Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Sophie JOLY respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

Article 4 : Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1^{er} janvier 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/LL/RC/2023-006 le ...03/01/2023... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Sophie JOLY	Pharmacien PH	SJ	

Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

Arrête :

Article 1 : Madame Angélique BERGERET, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

Article 2 : Madame Angélique BERGERET a compétence jusqu'au 31 décembre 2023 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT et dans le respect des bonnes pratiques en matière de cumul ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

Article 3 : Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Angélique BERGERET respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

Article 4 : Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

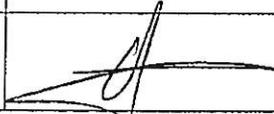
Reims, le 1^{er} janvier 2023

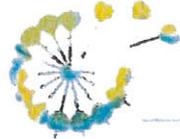
La Directrice Générale

Laetitia MICARELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/LL/RC/2023-008 le 02/01/2023 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Angélique BERGERET	PHC Pharmacien	AgB	



GROUPEMENT HOSPITALIER
DE CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



LMF/LL/RC/2023-018

Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICARELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

Arrête :

Article 1 : Monsieur Christophe AMANN, Directeur Adjoint en charge des Services Economiques, Logistiques, Techniques et Informatiques, est chargé des fonctions de référent achat de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

Article 2 : Monsieur Christophe AMANN a compétence jusqu'au 31 décembre 2023 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT et dans le respect des bonnes pratiques en matière de cumul ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

Article 3 : Pour l'exercice de la présente délégation, Monsieur Christophe AMANN respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

Article 4 : Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1^{er} janvier 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/LL/RC/2023-018 le 04/01/2023.

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Christophe AMANN	Dir. Adj. = V EFSM	CA	



GROUPEMENT HOSPITALIER
DE CHAMPAGNE



LMF/LL/RC/2023-004

Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

Arrête :

Article 1 : Madame Françoise DE TOMMASO, Directrice adjointe en charge des Finances, est chargée des fonctions de référent achat du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

Article 2 : Madame Françoise DE TOMMASO a compétence jusqu'au 31 décembre 2023 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT et dans le respect des bonnes pratiques en matière de cumul ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

Article 3 : Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Françoise DE TOMMASO respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

Article 4 : Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1^{er} janvier 2023

La Directrice Générale

Laetitia MICARELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncé LMF/LL/RC/2023-004 le21/01/2023:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Françoise DE TOMMASO	Directrice Adjointe		

Divers

**Direction Régionale des
douanes de Reims**

DECISION
prononçant la fermeture définitive d'un débit
de tabac ordinaire permanent dans le
département de la Marne à MINAUCOURT LE
MESNIL LES HURLUS (51)

Reims, le 02 janvier 2023

Le directeur interrégional des douanes de Metz,

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la démission du gérant sans présentation de successeur, la résiliation du contrat de gérance ainsi que l'expiration de la période de fermeture provisoire après démission consécutive à l'octroi d'une indemnité de fin d'activité ou octroi d'une allocation viagère de départ au cours de cette période ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

DECIDE

- La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Minaucourt Le Mesnil Les Hurlus (51800), géré par M. Alex ZENTNER, suite à démission sans présentation de successeur en date du 31 décembre 2022.

P/Le directeur interrégional,
P/ La directrice régionale,

Le chef du pôle
Action Economique


I. COULON

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION REGIONALE DE REIMS
POLE ACTION ECONOMIQUE
110, rue du Jard – CS 70034
51723 REIMS CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Laurence WACQUANT
Téléphone : 09 70 27 80 22
Courriel : tabacs-reims@douane.finances.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DECISION
prononçant la fermeture définitive d'un débit
de tabac ordinaire permanent dans le
département de la Marne à BAYE (51)**

Reims, le 21 décembre 2022

Le directeur interrégional des douanes de Metz,

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la démission du gérant sans présentation de successeur, la résiliation du contrat de gérance ainsi que l'expiration de la période de fermeture provisoire après démission consécutive à l'octroi d'une indemnité de fin d'activité ou octroi d'une allocation viagère de départ au cours de cette période ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié relatif au contrat liant les débiteurs de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

DECIDE

La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Baye (51270), géré par M. Jean-Michel TOUSSAINT, suite à démission sans présentation de successeur en date du 31 décembre 2022.

**P/Le directeur interrégional,
La directrice régionale,**

**Mireille
ROMBONI
LASSERRE** Signature
numérique de
Mireille ROMBONI
LASSERRE
Date : 2022.12.21
15:04:31 +01'00'

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION REGIONALE DE REIMS
POLE ACTION ECONOMIQUE
110, rue du Jard – CS 70034
51723 REIMS CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr
Affaire suivie par : Nadine OUDEA
Téléphone : 09 70 27 95 55
Courriel : tabacs-reims@douane.finances.gouv.fr